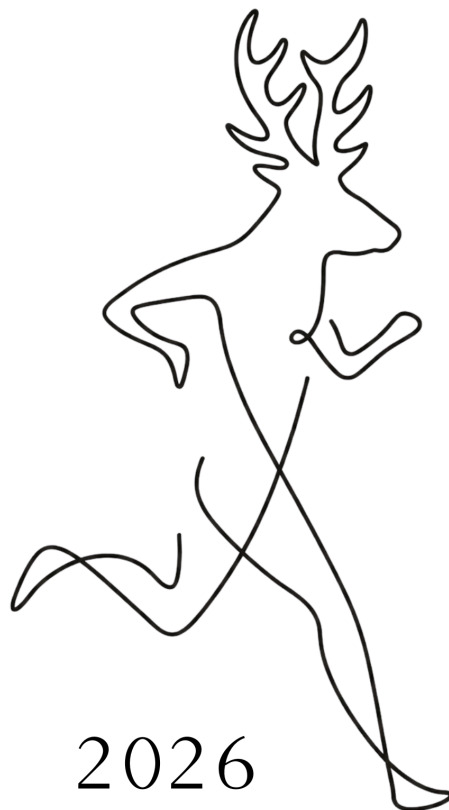


# RÈGLEMENT DE COURSE

## Course l'Émancéenne

**13 Septembre 2026**  
**Émancé**



2026

L'EMANCÉENNE

## Article 1 : Organisation

L'Emancéenne est une course sur route et chemin organisée par la Mairie d'Emancé. L'organisateur peut être contacté à tout moment pour toute demande d'explication ou d'information complémentaire via le formulaire de contact disponible sur le site <https://www.emance.fr>.

## Article 2 : Date, horaires et parcours

L'Emancéenne se tiendra le dimanche 13 septembre 2026 à Emancé (Yvelines) sur 4 parcours :

- Course des enfants : 400m / 800m – départ 9h30
- Course 5 km – départ 10h (1 boucle)
- Course 10 km – départ 10h (2 boucles)
- Marche nordique 5km - départ 10H15 (1 boucle)

Les parcours de ces courses sont fournis en annexe du présent règlement. Le retrait des dossards se fera salle Alfred Manessier (voir plan en annexe) à partir de 8h30. Le port du dossard bien visible sur la poitrine, non plié ou masqué, est obligatoire tout au long de la course. Le non-respect de cette règle peut entraîner la disqualification du coureur.

## Article 3 : Condition de participation

L'Emancéenne est ouverte à tous (licencié ou non). Cependant il faut distinguer trois catégories de coureurs : licenciés / non licenciés / mineurs.

### 3-1 : Justificatifs attendus

Rappel du type de justificatif attendu selon les catégories :

- Participants majeurs licenciés FFA : Il faut télécharger ou de préférence indiquer le numéro de votre licence FFA 2025-2026 (compétition, running ou entreprise) ou bien le pass running "j'aime courir".
- Participants majeurs non-licenciés FFA : Nouvelle procédure simplifiée depuis septembre 2024. Il faut désormais établir un PPS (Pass Prévention santé) accessible sur le site : <https://pps.athle.fr/> (Temps 5 min environ). Reportez sur la plateforme d'inscription le numéro de PPS qui vous a été attribué.
- Participants mineurs : Il faut fournir une attestation de santé pour mineur (les modèles sont disponibles sur la plateforme d'inscription en ligne) ou bien la licence FFA (compétition, running).

### 3-2: Catégories d'âge

L'Emancéenne est accessible aux coureurs dès la catégorie poussins, selon les principes suivants :

- Course des enfants : Poussins (400m), Benjamins (800m)
- Course 5 km (à partir de minimes)
- Course 10 km (à partir de cadets)
- Marche nordique 5 km (à partir de minimes)

Pour consulter les années correspondantes à ces catégories, le coureur peut se référer au site de la Fédération Française d'Athlétisme accessible au lien suivant :

<https://www.athle.fr/contenu/les-categorie-d-age-en-2026/25>

## **Article 4 : Mode d'inscription**

Les inscriptions se font exclusivement en ligne à partir du site retenu par l'organisateur de la course:

<https://www.onsinscrit.com>

Le coureur recevra la confirmation de son inscription à l'adresse email qu'il aura fourni lors de l'inscription. Aucun participant ne pourra s'inscrire sur place.

### **4-1 : Droit d'inscription**

Les paiements se font exclusivement en ligne (Internet), aucun paiement sur place. L'inscription n'est validée qu'après paiement du droit d'inscription.

Le montant des droits d'inscription est de :

- 3,50 € pour la course des enfants (400 m / 800m)
- 10,50 € pour la course et la marche de 5 km
- 15 € pour la course de 10 km.

Ce montant inclut des frais d'inscription et de gestion qui s'élèvent à 1 € pour la course des enfants et le 5 km ( marche et course) et à 1,50 € pour la course des 10 km.

### **4-2 : Revente ou transfert de dossard**

Toute inscription engage personnellement son auteur. Le transfert d'inscription ou la cession de dossard à un tiers est strictement interdit. Tout participant porteur d'un dossard obtenu en infraction avec le présent règlement pourra être mis hors course ou être reconnu responsable de tout dommage causé ou subi si un accident survient durant l'épreuve.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident survenu ou causé par ce dernier dans ce type de situation.

### **4-3 : Remboursement**

L'inscription est ferme et définitive, mais le remplacement d'un coureur sur autorisation préalable de l'organisateur et après communication des informations concernant le remplaçant (nom, prénom, date de naissance) et présentation de sa licence, de son certificat médical ou de son attestation sur l'honneur.

## **Article 5 : Sécurité**

Pour des raisons de sécurité, les poussettes, porte-bébés et animaux tenus en laisse ou non ne sont pas admis sur les parcours de l'Emancéenne.

Tout participant contrevenant à ces règles ne pourra prendre le départ et prétendre à un quelconque dédommagement.

L'organisateur déploiera un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS) afin de garantir la sécurité et l'assistance médicale des coureurs.

Des signaleurs seront présents sur les routes, et les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront prévenus de la tenue de la manifestation.

Les blessés ou malades seront pris en charge par une équipe de secouristes dotés du matériel roulant et médical nécessaire.

Toutefois, chaque participant a l'obligation d'apporter son assistance à un concurrent victime d'un accident jusqu'à l'arrivée des secours.

## **Article 6 : Assurance, responsabilité et comportement**

Les organisateurs ont souscrit une police d'assurance responsabilité civile auprès de Allianz pour couvrir la compétition.

Les concurrents possédant une licence sportive sont protégés par les garanties associées à celle-ci. Tous les autres participants sont tenus de contracter une assurance à titre individuel.

L'organisation décline toute responsabilité dans l'éventualité d'un accident ou d'une défaillance des coureurs du fait de problèmes de santé ou d'une préparation insuffisante. Les concurrents assument pleinement la responsabilité de leur participation et s'engagent à ne lancer aucun recours contre l'organisateur en cas de dommages ou de séquelles consécutives à la course.

Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de vol des affaires personnelles des participants ou de dégradation de matériel.

Tout coureur reconnu coupable d'abandon de matériel ou de déchets hors des zones de propreté prévues entraînera la disqualification du contrevenant.

## **Articles 7 : Chronométrage**

La société « course organisation » assurera le chronométrage au moyen du système « TimingSense » et de puces électroniques intégrées aux dossards.

Tout participant porteur d'une puce ne correspondant pas à son identité sera exclu de l'événement.

## **Article 8 : Récompenses**

- Course des enfants : Chaque participant ayant franchi la ligne d'arrivée se verra remettre une médaille
- Marche 5 km, course 5 km, course 10 km: Le premier participant de chaque groupe de catégories (groupes fournis en annexe) recevra une coupe.

Les résultats de la course seront disponibles en temps réel sur le site d'inscription et dès le lundi matin sur le site de la mairie (<https://www.emance.fr/>).

## **Article 9 : Annulation**

Si en cas de force majeure (aléas climatiques...) ou pour toute raison indépendante de la volonté de l'organisateur, la manifestation doit être annulée, les frais d'inscription sont restitués à chaque participant, mais aucune indemnité ne pourra être versée.

En cas de force majeure (intempéries, dégradation de chaussée, manifestation, réquisition préfectorale...) l'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours ou de programmer la manifestation à une date ultérieure.

## **Article 10 : Droit à l'image**

En participant à l'épreuve, chaque coureur donne expressément son accord pour l'utilisation des images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître sur tous types de supports, incluant les documents promotionnels et/ou publicitaires.

## **Article 11 : Données personnelles**

Les données personnelles saisies conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD) font l'objet d'un traitement lié à l'inscription et à la divulgation des résultats. Toutes les données personnelles seront supprimées automatiquement 15 jours après la divulgation des résultats.

Tout participant dispose d'un droit d'accès et de rectification de ses données personnelles. Il peut exercer ce droit en envoyant un courriel à [contact@emance.fr](mailto:contact@emance.fr).

**Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les clauses sous peine de disqualification.**

## **Annexes**

Les annexes sont données dans l'ordre suivant :

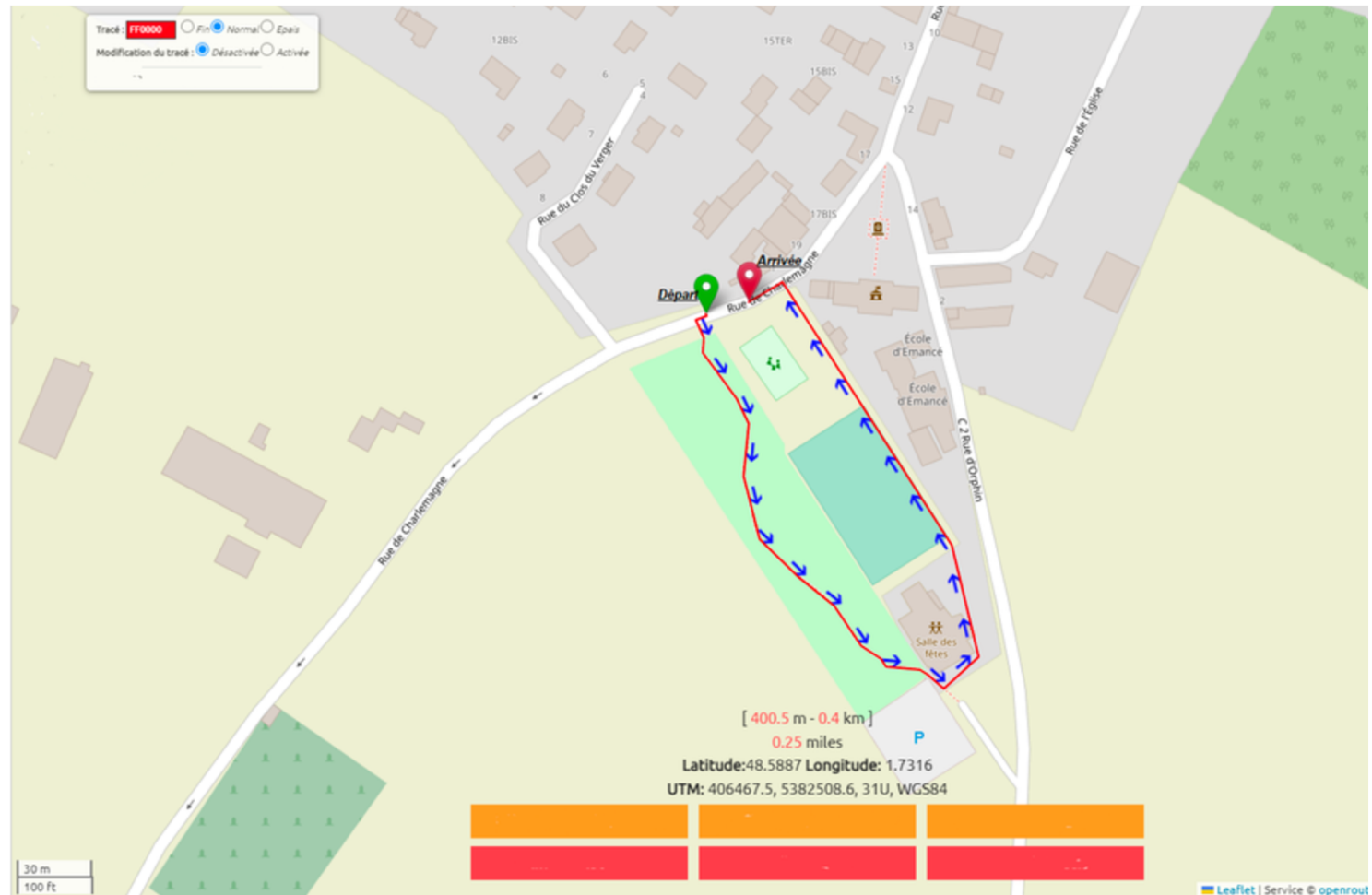
- Parcours des enfants 400 m (1 boucle) / 800m (2 boucles)
- Groupes des catégories pour la marche 5km et les courses 5 et 10 km
- Parcours 5 et 10 km – sécurisation
- 5 km (1 boucle)
- 10 km (2 boucles, la boucle 2 est enchaînée à la fin de la boucle 1)
- Plan d'accès.

Nota concernant les schémas ci-après :

- Un flag vert indique le départ de la course ou le début de la deuxième boucle du 10 km
- Un flag rouge indique l'arrivée de la course ou la fin de la première boucle du 10 km



2026  
L'EMANCÉENNE



Parcours des enfants 400 m (1 boucle) / 800m (2 boucles)



2026

# L'EMANCÉENNE

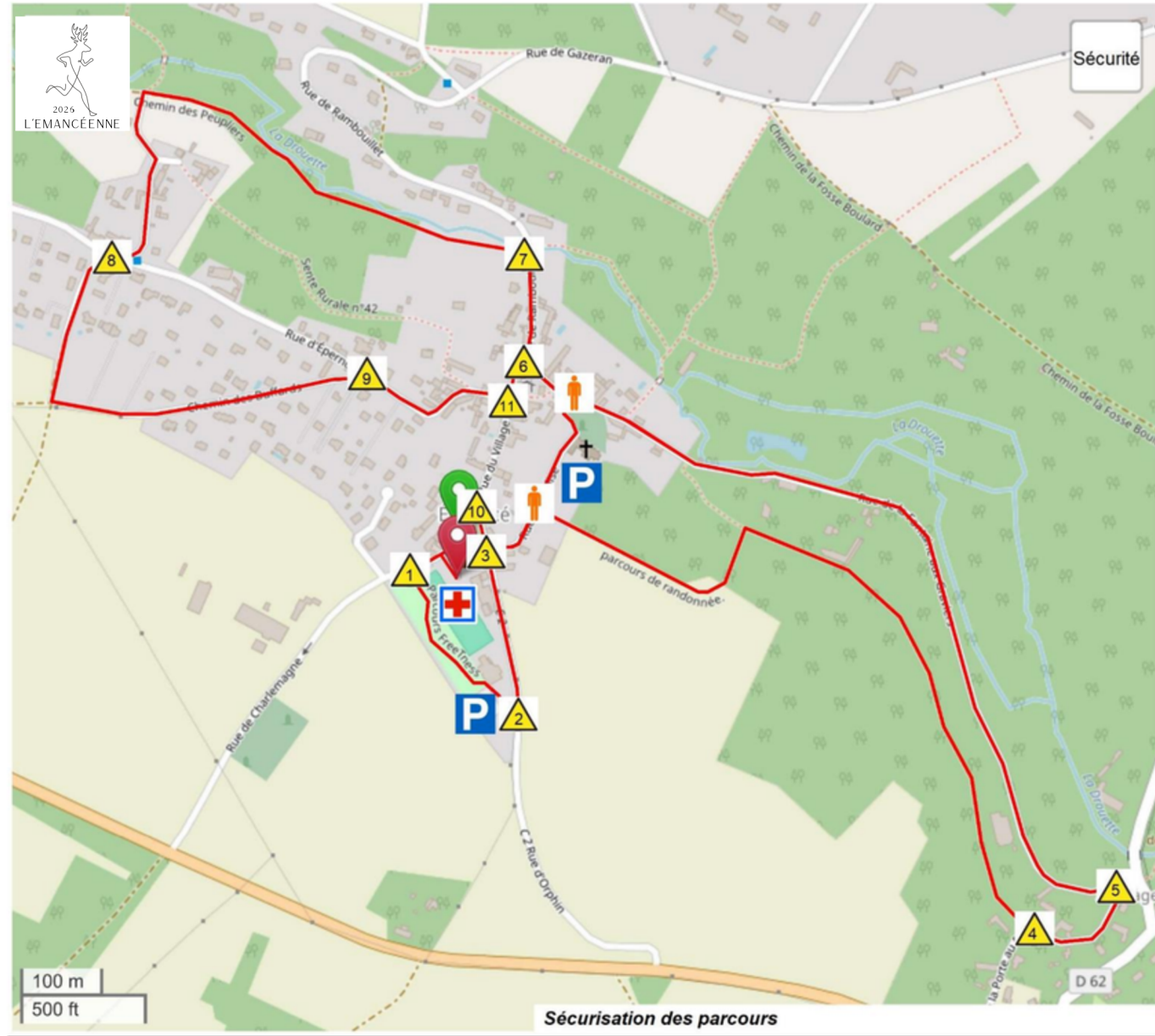
Catégories	Abréviation			Années		Ages		Groupes				
	Gén.	Homme	Femme	min.	max.	min.	max.	400m	800m	Marche 5km	Course 5km	Course 10km
Poussin	U12	U12H	U12F	2016	2017	10	11	x		-	-	-
Benjamin	U14	U14H	U14F	2014	2015	12	13		x	-	-	-
Minime	U16	U16H	U16F	2012	2013	14	15	-	-			
Cadet	U18	U18H	U18F	2010	2011	16	17	-	-			
Junior	U20	U20H	U20F	2008	2009	18	19	-	-			
Espoir	U23	U23H	U23F	2005	2007	20	22	-	-			
Senior	SE	SEH	SEF	1993	2004	23	34	-	-			
Master 0	M0	M0H	M0F	1988	1992	35	39	-	-			
Master 1	M1	M1H	M1F	1983	1987	40	44	-	-			
Master 2	M2	M2H	M2F	1978	1982	45	49	-	-	G3Femme G3Homme	G2Femme G2Homme	G1Femme G1Homme
Master 3	M3	M3H	M3F	1973	1977	50	54	-	-			
Master 4	M4	M4H	M4F	1972	1968	55	59	-	-			
Master 5	M5	M5H	M5F	1967	1963	60	64	-	-			
Master 6	M6	M6H	M6F	1962	1958	65	69	-	-			
Master 7	M7	M7H	M7F	1957	1953	70	74	-	-			
Master 8	M8	M8H	M8F	1952	1948	75	79	-	-			
Master 9	M9	M9H	M9F	1947	1943	80	84	-	-			
Master 10	M10	M10H	M10F	1942	-	85	89	-	-			

Groupes des catégories pour la marche 5km et les courses 5 et 10 km



2026

L'EMANCÉENNE



Parcours 5 et 10 km – Dispositif de sécurisation



2026

L'EMANCÉENNE

### Sécurisation du parcours

Nom de la rue	Type d'utilisation	Point de sécurité
Rue de Charlemagne	Priorité de passage	Sécurité 1 (2 personnes)
Rue d'Orphin	Priorité de passage	Sécurité 2 (2 personnes)
Rue d'Orphin – Rue de l'Eglise	Priorité de passage	Sécurité 3 (2 personnes)
Rue de la Porte aux Dry	Priorité de passage	Sécurité 4 (2 personnes)
Rue de la Porte aux Dry – Rue de la fontaine aux graviers	Priorité de passage	Sécurité 5 (2 personnes)
Rue de Rambouillet – Chemin des peupliers	Priorité de passage	Sécurité 6 (2 personnes)
Chemin des peupliers - Rue du Haut Martin	Priorité de passage	Sécurité 7 (2 personnes)
Rue du Haut Martin – Chemin des Longues Rayes	Priorité de passage	Sécurité 8 (2 personnes)
Rue d'Epernon – Chemin des Buffards	Priorité de passage	Sécurité 9 (2 personnes)
Rue du Village – Rue de Charlemagne	Priorité de passage	Sécurité 10 (2 personnes)
Rue du Village – Rue d'Epernon	Priorité de passage	Sécurité 11 (2 personnes)

Nota : les coureurs utiliseront le côté droit de la route sur tout le parcours.

### Ravitaillements

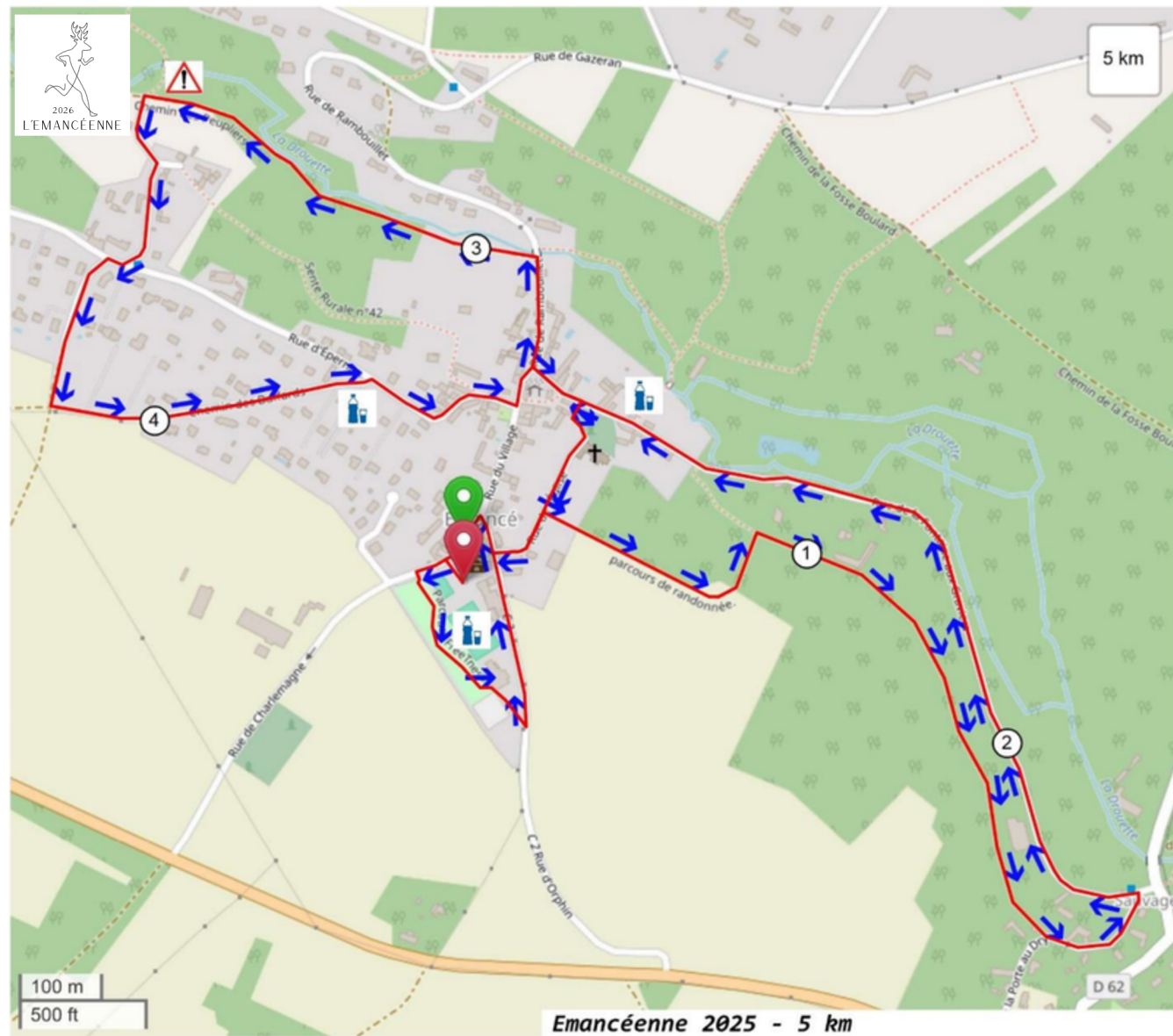
Emplacement	Type d'utilisation
Rue de la fontaine aux graviers	Ravitaillement
Rue d'Epernon – Chemin des Buffards	Ravitaillement
Arrivée	Ravitaillement

Parcours 5 et 10 km – Dispositif de sécurisation



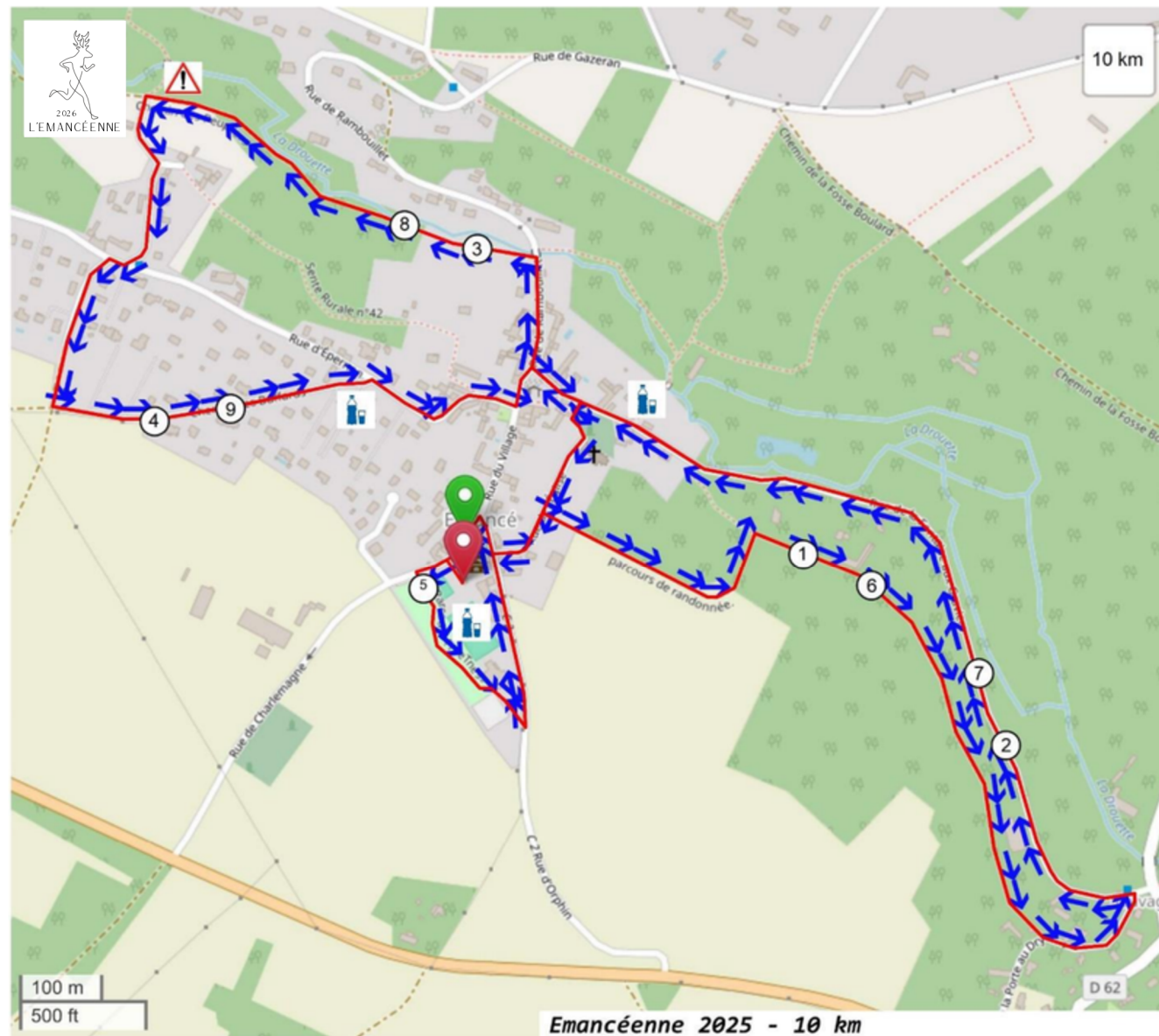
2026  
L'EMANCÉENNE

Tracé 5 km (1 boucle)





10 km (2 boucles, la boucle 2 est enchaînée à la fin de la boucle 1)





Plan d'accès.

